Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-05_06_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 17 septembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : Jean-François FALIGOT

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à LECORNE Nicole), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à BECAVIN Elise), USALA-NOGUERE Sophie (pouvoir à FRANCILLETTE Frédérick)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 05-06-2026-CM : Actualisation du programme Territoire Engagé Transition Ecologique

Consciente que les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer en faveur de la transition écologique, la commune de Binic-Étables-sur-Mer s'est engagée depuis plusieurs années à porter une politique publique cohérente avec les enjeux actuels et à venir en matière de transition écologique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En 2026, les engagements de la commune ont notamment été salués par l'attribution du label « Territoire Engagé pour la Transition Écologique – Climat-Air-Énergie » deux étoiles, récompensant les efforts réalisés par la collectivité dans les différentes thématiques du référentiel.

La démarche « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » (TETE) est un dispositif porté par l'ADEME visant à accompagner les collectivités dans l'intégration des enjeux de transition écologique au sein de leurs politiques publiques et de leur fonctionnement. Les collectivités s'engagent volontairement dans cette démarche afin de structurer, mettre en œuvre et évaluer leur politique de transition écologique.

À l'échelle du territoire, plusieurs collectivités, parmi lesquelles Plérin, Saint-Brieuc, Ploufragan et Saint-Brieuc Armor Agglomération, sont également engagées dans cette démarche.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-05_06_2026_CM-DE

La démarche repose notamment sur les étapes suivantes :

1. la réalisation d'un état des lieux des pratiques de la collectivité à partir d'un référentiel commun à l'ensemble des collectivités engagées ;
2. l'élaboration d'un plan d'actions par la collectivité, soumis à l'approbation du Conseil municipal ;
3. la mise en œuvre du plan d'actions, son suivi et son évaluation, notamment au travers d'un bilan annuel partagé avec l'ADEME.

Un premier plan d'actions TETE a été adopté par le Conseil municipal en janvier 2025. Sa mise en œuvre a depuis débuté au sein des services municipaux.

Afin de poursuivre et de renforcer son engagement dans cette démarche, la nouvelle équipe municipale a souhaité actualiser ce premier plan d'actions afin de tenir compte des nouvelles opportunités identifiées, de l'évolution des enjeux climatiques et environnementaux, des récents épisodes climatiques ainsi que des orientations du nouveau projet municipal.

Dans ce cadre, un comité de pilotage et technique a été constitué, réunissant des représentants de chaque groupe politique ainsi que les services municipaux concernés. Ce travail collégial a permis d'examiner les actions du plan adopté en 2025, d'en évaluer la pertinence et les conditions de mise en œuvre, et de proposer leur maintien, leur évolution ou leur remplacement.

Cette actualisation conduit notamment à l'intégration des nouvelles actions suivantes :

- permettre la végétalisation des pieds de murs par les habitants ;
- améliorer le tri des déchets grâce au renouvellement progressif des corbeilles publiques ;
- identifier et protéger les milieux bocagers, notamment les haies, relevant du domaine public ;
- favoriser l'implication des habitants dans la préservation du cadre de vie ;
- renforcer la présence de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire ;
- s'organiser pour assurer le suivi du plan de gestion du Conservatoire du Littoral ;
- établir et suivre un projet alimentaire municipal autour de la construction et de la mise en service d'une cuisine centrale ;
- améliorer le confort thermique d'une école publique pilote ;
- appuyer la politique de mise en conformité de l'assainissement non collectif portée par Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- recenser et communiquer sur les espaces de fraîcheur du territoire.

Parallèlement, certaines actions du précédent plan ont été retirées ou intégrées à d'autres démarches.

Certaines correspondent en effet à des obligations réglementaires ou à des pratiques désormais intégrées au fonctionnement courant de la collectivité, notamment l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics.

D'autres actions ont été retirées afin de permettre la priorisation de nouvelles actions, au regard notamment des moyens humains disponibles au sein des services municipaux, dont les effectifs restent inchangés. Cette actualisation vise ainsi à maintenir un plan d'actions réaliste, opérationnel et compatible avec les capacités de mise en œuvre de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-05_06_2026_CM-DE

Le plan d'actions TETE actualisé pour la période 2026-2029 comprend ainsi 64 actions, réparties selon les huit axes suivants identiques au premier plan :

- Stratégie et organisation interne ;
- Patrimoine et aménagement ;
- Énergie, eau et air ;
- Mobilités ;
- Communication, sensibilisation, mise en réseau ;
- Biodiversité ;
- Alimentation et gestion des déchets ;
- Vulnérabilité.

Le plan d'actions annexé à la présente délibération précise, pour les différentes actions retenues, leurs objectifs, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que, lorsque cela est pertinent, leur calendrier prévisionnel, les services ou partenaires concernés et les modalités de suivi.

Cette démarche permet ainsi à la commune de disposer d'une feuille de route structurée pour les années 2026 à 2029, tout en conservant la capacité d'adapter la mise en œuvre des actions en fonction de l'évolution des besoins, des opportunités de financement, des partenariats et des moyens de la collectivité.

Ces actions contribueront à améliorer le cadre de vie des habitants de Binic-Étables-sur-Mer, à préserver les ressources naturelles, à renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique et, plus largement, à préserver la santé et le bien-être de la population.

Au-delà de la seule démarche de labellisation, l'ambition de la municipalité est ainsi de poursuivre une action concrète et progressive en faveur d'un territoire plus sobre, plus résilient et plus vivable, en tenant compte de la réalité des défis climatiques actuels et à venir.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » porté par l'ADEME,

Vu l'avis favorable du conseiller TETE accompagnant la collectivité,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage et technique TETE réuni le 9 septembre 2026,

Considérant que la démarche « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » constitue un outil structurant permettant à la collectivité de renforcer, de suivre et d'évaluer sa politique de transition écologique,

Considérant que cette démarche contribue à inscrire durablement les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de qualité de l'air, de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de préservation de la biodiversité et d'économie circulaire dans les politiques publiques communales,

Considérant que la commune souhaite actualiser son plan d'actions adopté en janvier 2025 afin de tenir compte des nouvelles opportunités identifiées, de l'évolution des enjeux climatiques et environnementaux et des orientations du nouveau projet municipal,

Considérant que le travail réalisé conjointement par les représentants des groupes politiques et les services municipaux concernés a permis de faire évoluer le plan d'actions, notamment par l'intégration de nouvelles actions et la priorisation des actions pouvant être mises en œuvre au regard des moyens humains et financiers de la collectivité,

Considérant que le plan d'actions TETE 2026-2029, annexé à la présente délibération, comprend 64 actions réparties en huit axes,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-05_06_2026_CM-DE

Considérant que ces actions contribueront à améliorer le cadre de vie des habitants, à renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique et à préserver durablement les ressources naturelles,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation du plan d'actions « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » de la commune de Binic-Étables-sur-Mer pour la période 2026-2029, tel qu'annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre les actions prévues dans ce plan, dans le cadre des compétences de la commune et dans la limite des crédits budgétaires votés

CHARGE le Maire d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et d'en présenter l'état d'avancement au Conseil municipal, notamment dans le cadre du suivi de la démarche TETE.

Le Maire
Erwann LARUPT

PJ : 06-1